

**Mémoire****Projet de loi 82**

# Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions

Déposé dans le cadre des consultations particulières.



## Table des matières

Présentation de Micrologic

---

3

Avant-propos

---

4

Enjeux et recommandations

---

5

L'absence de la souveraineté numérique

5

L'identité numérique des Québécois doit  
rester la propriété des Québécois

6

Une concentration aux GAFAM qui fragilise  
et augmente les risques pour les citoyens

7

Un meilleur partenariat public/privé  
pour atteindre des objectifs communs

9

Résumé des recommandations

---

11



## Présentation de Micrologic

**Entreprise québécoise et fabricant d'un cloud souverain 100% canadien, nous hébergeons les données sensibles des grandes organisations privées et publiques, en utilisant exclusivement de l'énergie renouvelable.**

Micrologic est le fabricant du plus important cloud souverain au Canada, donc à l'origine d'une technologie infonuagique développée par des experts d'ici et dotée notamment des qualifications les plus reconnues sur l'échiquier mondial dans le domaine. Depuis 40 ans, nous avons accompagné plusieurs milliers d'entreprises et d'organismes publics dans leur transformation numérique.

Nos solutions diversifiées en infonuagique, en technologies de centres de données et en intelligence artificielle se distinguent par leur sécurité, leur flexibilité, leur performance et leur caractère innovant.

Depuis la transformation de notre entreprise en 2009, nous avons connu une forte croissance, tout en solidifiant notre ancrage dans la Ville de Québec mais aussi ailleurs au Québec et au Canada. Un plan de croissance totalisant 150 M\$ sur 5 ans et amorcé en 2023 nous permet de déployer notre offre sur l'ensemble de l'Amérique du Nord. Avec plus de 1,3 G\$ de revenus générés et plus de 300 experts, nous visons à maximiser les retombées économiques pour le Québec, dans le cadre de cette transformation numérique qui touchera chaque secteur de notre société.



**150 M\$**

Plan de croissance  
sur 5 ans

Plus de  
**1,3 G\$**

de revenus  
générés

Plus de  
**300**

experts



## Avant-propos

Dans les dernières années, le gouvernement du Québec a débuté un virage technologique important, qui se poursuit encore, notamment en santé où la quantité de données sensibles se multiplie. Avec la création d'une identité numérique propre aux Québécoises et Québécois, l'hébergement des données est au cœur du sujet et entraîne des choix qui seront faits pour les années à venir.

Le marché de la donnée est dominé par les GAFAM, ailleurs, comme au Québec. Nous en avons vu plusieurs exemples dans l'actualité de ces dernières années, les contrats se multiplient avec les géants américains qui installent des serveurs ici au Québec et au Canada, mais ne peuvent garantir que la donnée restera à l'abri des lois étrangères. Cette dépendance nous inquiète alors que les menaces protectionnistes et de représailles économiques du président Donald Trump sont au cœur de l'actualité et que de plus en plus les entreprises américaines étendent leur influence sur nos institutions et multiplient les investissements pour prendre le contrôle de nos données.

L'identité numérique québécoise représente une occasion historique d'introduire un concept qui ailleurs en Europe et dans d'autres pays du monde s'impose face à la dépendance aux technologies américaines : la souveraineté numérique. Les données des Québécoises et des Québécois, et de surcroît les données sensibles, sont leur propriété et devraient rester sur le territoire et sous le contrôle unique de nos lois, sans possibilité d'influence extérieure. Ce projet de loi est une occasion unique de corriger le tir et de mettre en place des balises permettant de s'assurer que la donnée n'est pas seulement hébergée localement mais qu'elle demeurera sous juridiction québécoise et canadienne et opérée par des personnes aussi assujetties aux lois québécoises et canadiennes.

La sécurisation des données sensibles des Québécois s'impose comme une priorité absolue. Il s'agit de protéger des données confidentielles, mais aussi de préserver notre capacité à préserver nos informations dans l'ère numérique. C'est dans cet esprit que ce mémoire invite à une réflexion approfondie sur les moyens de construire une souveraineté numérique québécoise robuste et pérenne.

## Enjeux et recommandations

# 1 L'absence de la souveraineté numérique

**Actuellement, les données des Québécois circulent d'un nuage informatique à l'autre, souvent entre les mains d'entreprises étrangères, franchissant ainsi des frontières géographiques et juridiques.**

Cette exposition accrue rend les données vulnérables, posant des risques considérables pour les entreprises et les institutions. Toutes les données n'ont pas la même sensibilité. Un arrêté du 12 décembre 2024<sup>1</sup> a instauré un modèle de classification de sécurité des données numériques gouvernementales et en fonction de cette classification les données les plus sensibles, qui sont nommées « données classifiées » ou « données protégées », devraient impérativement être hébergées dans un nuage souverain québécois ou canadien.

Le gouvernement français définit la souveraineté infonuagique comme « un modèle de déploiement dans lequel l'hébergement et l'ensemble des traitements effectués sur des données sont physiquement réalisés dans les limites du territoire national, par une entité de droit [nationale] et en application des lois et normes [nationales]<sup>2</sup> ». À ce sujet, il est important de mentionner que le France mais aussi l'Union européenne et plusieurs autres pays comme l'Australie sont beaucoup plus avancés que nous en matière de souveraineté numérique.

La souveraineté numérique repose sur deux principes fondamentaux : la souveraineté des données et la souveraineté opérationnelle. La souveraineté des données implique qu'elles soient régies par les lois nationales, hébergées sur le territoire et soumises à un contrôle d'accès sous autorité de l'État. Quant à la souveraineté opérationnelle, elle se définit par la résilience et la pérennité des données, par la gestion par du personnel régi et imputable aux lois nationales ainsi que par la capacité de transférer les données entre différents environnements numériques sans restriction.

1. [publicationsduquebec.gouv.qc.ca](https://publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

2. [numerique.gouv.fr](https://numerique.gouv.fr)



Un fournisseur américain peut bien promettre de conserver les données stratégiques du gouvernement québécois à l'intérieur du Canada, mais est-ce réellement le cas? Le simple fait d'être hébergées dans une solution appartenant à une entreprise étrangère rend les données susceptibles d'être soumise à une juridiction étrangère, comme c'est le cas des solutions américaines. Bien que présentes au Canada,

les entreprises américaines restent assujetties aux lois de leur pays, là où se trouvent leurs sièges sociaux et leur principal marché. Dans le contexte politique actuel aux États-Unis, pouvons-nous réellement avoir confiance que la souveraineté de nos données sera respectée par ces géants technologiques, surtout si les intérêts américains venaient à favoriser l'exploitation des données des Québécois?



### Recommandation 1

**Introduire dans la loi sur le ministère de la Cybersécurité et du numérique le concept de souveraineté numérique et ses principes fondamentaux concernant les données les plus sensibles de l'État québécois (données classifiées et protégées), permettant ainsi aux entreprises de répondre aux exigences légales et d'assurer un hébergement et un contrôle local des données.**

2

## L'identité numérique des Québécois doit rester la propriété des Québécois

**Nous accueillons favorablement la création de l'identité numérique nationale.**

Si le Québec veut capitaliser sur ses atouts dans le domaine des TI, le gouvernement doit être un précurseur en la matière. De plus, une telle identité générera des possibilités informatiques qui peuvent apporter des gains d'efficacité significatifs.

Cependant, il n'y a rien de plus stratégique que son identité. Nous sommes particulièrement inquiets de savoir que l'identité des Québécois puisse être conservée dans des solutions appartenant à des géants étrangers, en particulier dans le contexte géopolitique actuel incertain. Nous ne voyons pas comment nous pouvons l'accepter comme société.



La modification législative que nous demandons aurait également pour avantage d'augmenter le niveau de confiance et de compréhension envers le projet du ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN). Mais une chose est certaine, c'est que quel que soit

le niveau de pouvoir et de flexibilité que le MCN se donne afin de mieux protéger l'identité numérique des Québécois, il n'atteindra jamais un niveau optimal de protection s'il confie les données à des entreprises étrangères, assujetties à des lois étrangères.



### Recommandation 2

Introduire une disposition dans la loi assurant que les informations stratégiques du gouvernement du Québec, dont l'identité numérique nationale, soient confiées à des entreprises assujetties uniquement aux lois et à la réglementation québécoise et canadienne.

3

## Une concentration aux GAFAM qui fragilise et augmente les risques pour les citoyens

La création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique visait à encourager une réflexion de fond sur les responsabilités du gouvernement du Québec en matière d'encadrement législatif, ainsi que sur les biens et services qu'il offre aux autres ministères et organismes publics.

Selon le mémoire présenté au conseil des ministres concernant le projet de loi 82 « Depuis l'entrée en vigueur du courtier infonuagique, les contrats conclus avec les fournisseurs et des prestataires de services qualifiés dépassent 1,4 milliards de dollars. Grâce aux offres inscrites au catalogue d'offres infonuagiques du courtier, les organismes n'ont pas à réaliser d'appels d'offres publics puisqu'ils peuvent conclure des contrats de gré à gré avec les entreprises qualifiées. »

Cette façon de faire facilite le processus. Micrologic participe et est qualifié au courtier infonuagique. De ces 1,4 milliards, notre entreprise a une part mais considérant la place des entreprises américaines sur le marché, est-ce une juste part pour l'économie québécoise? Surtout qu'avec les renouvellement et la croissance naturelle de l'utilisation infonuagique notamment, plusieurs milliards d'investissements sont à anticiper dans les prochaines années.

En 2021, des modifications à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement ont introduit des mesures visant à rehausser la cybersécurité de l'État québécois et à rendre la gestion des données numériques gouvernementales plus efficiente et sécuritaire, dans le but d'accélérer la transformation numérique des organismes publics.

Cependant, cette situation a entraîné une tendance marquée à recourir machinalement aux solutions des géants technologiques américains, comme Microsoft, AWS, Google ou Oracle, parfois sans réflexion sur l'évaluation des compétences ou la prise en considération des offres locales qualifiées du Québec et du Canada. Surtout, la souveraineté des données n'est pas un critère qui est considéré comme un atout, les technologies développées et maîtrisées par des experts d'ici non plus. Cette dépendance favorise l'adoption de modèles d'affaires dont la logique même repose sur la création d'un environnement numérique menant à une dépendance croissante au fil du temps. La facilité d'opter pour ces solutions n'est qu'à court terme puisque par la suite, il est difficile de se sortir de l'écosystème numérique mis en place par ces géants, qui mettent en place des barrières de sortie sous forme de frais importants pour le transfert et la migration de données et dont les technologies propriétaires augmentent l'emprise sur les clients. Une prison dorée.

Toutefois, avec l'usage, nous constatons que le processus donne une importance magistrale à la perception et aux connaissances que peuvent avoir les responsables des technologies de l'information dans les organismes publics. Cela génère parfois un intérêt à entretenir des relations et laisse une place très grande aux préférences du décideur favorisant les GAFAM au détriment de la solution qui convient le mieux aux besoins, aux coûts, aux retombées et même à la sécurité de la donnée.

La réflexion que génère le dépôt de ce projet de loi doit impérativement considérer les risques et inconvénients qu'entraîne une telle dépendance aux solutions étrangères. Par exemple, élargir la portée du courtier infonuagique est une bonne idée, mais uniquement dans la mesure où on met en place les dispositions législatives pour corriger les réflexes qui s'installent progressivement au sein de l'administration publique québécoise. Encore davantage lorsqu'il s'agit de données sensibles. Offrir les solutions aux entités à travers le courtier n'est pas suffisant. Le ministère doit également détenir le pouvoir et la légitimité d'agir comme gardien des externalités négatives pour l'État québécois.

La mise en place d'une disposition législative qui imposerait à chaque ministère et organisme d'atteindre un seuil minimum de valeurs de contrats à des entreprises locales offrant des solutions souveraines créerait une pression pour considérer des alternatives aux géants du web. Les responsables de chaque entité auraient donc l'obligation de s'informer et prendre la juste mesure des possibilités de l'écosystème québécois. Une démarche tout à fait en cohérence avec la Loi 12

qui vise à promouvoir l'achat local et responsable des organismes publics. Il serait plus difficile d'opter uniquement pour la facilité des solutions américaines, facilité qui rappelons-le, n'est vraie qu'à court terme.

Il nous donc paraît important de mettre en place des mécanismes qui permettront d'éviter de concentrer la presque totalité des ententes technologiques dans les mains d'un petit groupe de fournisseurs étrangers. Il s'agit là d'un enjeu de sécurité des données.



### Recommandation 3

**Introduire une disposition dans la loi imposant à chaque ministère et organisme de respecter un seuil minimum de valeur de contrats à des entreprises du Québec afin d'atténuer les risques d'hyperdépendance aux technologies étrangères.**

## 4

### Un meilleur partenariat public/privé pour atteindre des objectifs communs

Dans un contexte où l'univers des technologies de l'information évolue à un rythme effréné et s'accélère d'année en année, la communication entre les acteurs publics et privés devient à la fois primordiale et de plus en plus complexe. Cette réalité impose une adaptation des pratiques afin de mieux refléter cette transformation constante et d'assurer une collaboration efficace.

Nous proposons la mise en place d'un espace de discussion structuré visant à favoriser une meilleure compréhension des projets et des modifications législatives à venir du gouvernement du Québec. Cet espace permettrait de créer un dialogue ouvert entre les autorités publiques et les acteurs du secteur privé, facilitant ainsi l'échange d'expertises et la construction de solutions répondant aux besoins collectifs.



En intégrant davantage les entreprises dans le processus de définition des solutions face aux besoins identifiés, l'État québécois bénéficierait d'une meilleure connaissance des réalités du terrain, ce qui favoriserait des décisions mieux informées et plus adaptées aux enjeux actuels. Ce modèle pourrait s'inspirer, en partie, de l'initiative TechNation mise en place au niveau fédéral, qui démontre l'importance d'un cadre de collaboration structuré entre le secteur public et les partenaires technologiques. Le gouvernement du Québec peut aussi s'inspirer de principes qu'il a lui-même mis en place dans le cadre du projet de loi 62, introduisant une approche dite « collaborative » dans les appels d'offres concernant les infrastructures publiques. L'adoption de ce projet de loi sur l'identité numérique est pour nous l'occasion d'institutionnaliser ce mécanisme de collaboration au sein des pratiques du ministère.

Créer un tel espace au Québec permettrait non seulement d'améliorer la compréhension mutuelle, mais aussi d'assurer que les avancées législatives et technologiques s'alignent avec les impératifs collectifs et les réalités du marché.

Dans un deuxième temps, offrir l'opportunité aux entreprises québécoises et/ou canadiennes, fabricantes de solutions technologiques, de collaborer et participer à l'élaboration du plan de match dans le déploiement et l'opération de solutions infonuagiques dédiées à l'utilisation gouvernementale. Des entreprises fabricantes de solutions matures telles Micrologic auraient la capacité de déployer et opérer, selon les besoins du gouvernement, des solutions infonuagiques répondant spécifiquement aux préoccupations des Québécois. Cela permettant de respecter plus facilement les budgets et échéanciers prévus.



#### **Recommandation 4**

**Mettre en place un espace de discussion pour mieux comprendre les projets et les modifications législatives.**



Résumé

Enjeux identifiés

Recommandations

- 
- |   |  |
|---|--|
| <p>1 <b>L'absence de la souveraineté numérique</b></p>  | <p>Introduire dans la loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique le concept de souveraineté numérique et ses principes fondamentaux concernant les données les plus sensibles de l'État québécois (données classifiées et protégées), permettant ainsi aux entreprises de répondre aux exigences légales et d'assurer un hébergement et un contrôle local des données.</p> |
| <hr/>   |  |
| <p>2 <b>L'identité numérique des Québécois doit rester la propriété des Québécois</b></p>           | <p>Introduire une disposition dans la loi assurant que les informations stratégiques du gouvernement du Québec, dont l'identité numérique nationale, soient confiées à des entreprises assujetties uniquement aux lois et à la réglementation québécoise et canadienne.</p>  |
| <hr/>   |  |
| <p>3 <b>Une concentration aux GAFAM qui fragilise et augmente les risques pour les citoyens</b></p> | <p>Introduire une disposition dans la loi imposant à chaque ministère et organisme de respecter un seuil minimum de valeur de contrats à des entreprises du Québec afin d'atténuer les risques d'hyperdépendance aux technologies étrangères.</p>  |
| <hr/>   |  |
| <p>4 <b>Un meilleur partenariat public/privé pour atteindre des objectifs communs</b></p>           | <p>Mettre en place un espace de discussion pour mieux comprendre les projets et les modifications législatives.</p>  |